

EN CAS DE CRUE : PRECONISATIONS D'ENEDIS



- Si vous quittez votre domicile touché par la crue, coupez le gaz et l'électricité.
- A votre retour, vérifiez que la réalimentation en électricité de votre immeuble est effective auprès des autorités publiques.
- Si votre immeuble est alimenté par un groupe électrogène, modérez votre consommation d'énergie.

Contactez notre accueil dépannage 24/24H
09 726 750 + 2 chiffres du département

Pourquoi l'électricité est-elle coupée ?

La priorité d'ENEDIS est la sécurité des personnes. La mise hors tension des installations et donc les coupures d'électricité surviennent :

- soit parce que l'eau rentre en contact avec des pièces sous-tension, ce qui déclenche nos protections,
- soit par mesure de sécurité parce qu'il y a un risque et que les équipes d'ENEDIS doivent couper pour protéger les populations. Cette mise en sécurité a aussi l'avantage de préserver le matériel. Limiter les avaries matériel facilitera un retour plus rapide à une situation normale au moment de la décrue.

Comment s'opérera le retour à la normale ?

En phase de décrue, les équipes d'ENEDIS entreront alors dans une vaste opération de diagnostic, pompage, nettoyage et de remise en service des ouvrages inondés, au fur et à mesure que l'eau se retirera.

Notre objectif est de réalimenter le plus rapidement possible nos clients, dès que la décrue aura commencé.

Que fait ENEDIS en cas d'inondation majeure ?

ENEDIS a élaboré des plans d'urgence, en concertation avec les pouvoirs publics, qui visent à réduire au maximum la durée des coupures d'électricité. Les objectifs de ces plans d'urgence établis pour les territoires concernés visent à :

- sauvegarder et maintenir opérationnels les postes sources dans la mesure du possible,
- adapter le schéma d'exploitation du réseau afin de circonscrire le plus possible les zones affectées par les inondations,
- rétablir l'alimentation électrique d'un maximum de clients en un minimum de jours dès que le niveau de l'eau atteint une cote compatible avec la remise en état du réseau ;

Pour limiter les conséquences des coupures, ENEDIS établit aussi un diagnostic sur les accès routiers afin de déterminer les moyens d'intervention, acheminer et dimensionner les équipes d'intervention, et procéder aux demandes d'autorisation d'accès sur les ouvrages de voirie.

Les moyens mis en oeuvre par Enedis en Essonne, Seine-et-Marne et Val de Marne

- Cellule de crise basée à Melun, en lien avec les préfetures et les collectivités locales de Seine-et-Marne, d'Essonne et du Val-de-Marne.
- Des équipes techniques d'Enedis sur le terrain pour évaluer les dégâts, informer les populations et rétablir l'électricité dès la décrue.